







(Tunis, 25- 27 mars 2014)

L'Etat *de* droit et l'état *du* droit :

« Le procès équitable »

A l'initiative du Ministère français des Affaires Etrangères, le cycle de conférences régionales des juristes francophones se poursuit. Après Amman, Beyrouth, Alexandrie, la quatrième rencontre des juristes arabes francophones se tiendra à Tunis les 25, 26 et 27 mars 2014. Le thème retenu est : le procès équitable. Cœur de l'État de droit et moteur de la réalisation du droit, le procès équitable se pose comme un horizon et un défi pour tous les systèmes juridiques du monde. Sans lui, pas d'application correcte du droit, pas de confiance non plus dans la justice. Ce colloque abordera aussi bien les défis proprement juridiques que les enjeux de politiques de justice (formation des magistrats, qualité de la défense par exemple) et enfin, son intérêt pour les sociétés arabes.

En partenariat avec le Ministère français des Affaires Etrangères, ce colloque est organisé conjointement par l'IHEJ et la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis – Université de Carthage.



Première journée (mardi 25 mars 2014) :

L'enjeu du procès équitable

08h30 – 9h00	**Enregistrement des participants**
09h00 – 10h00	**Inauguration :** Monsieur Fadhel Moussa, Doyen de la faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis de l'Université de Carthage à Tunis (Tunisie). SE M. François Gouyette, Ambassadeur de France en Tunisie. Antoine Garapon, Secrétaire Général de l'IHEJ.
10h00 – 10h30	Exposé de M. Fadhel Moussa, Président de la Commission Constituante de la justice judiciaire, administrative, financière et constitutionnelle : *Le procès équitable dans la nouvelle constitution tunisienne*
10h30 – 10h45	*Pause-café*
10h45 – 11h25	Tony Moussa, Magistrat Doyen honoraire à la Cour de cassation : *Le procès équitable : son histoire, son évolution et ses contours* (France)
11h25 – 12h05	Ahmed Al Koshery, Professeur, Arbitre international : *Dans quelle mesure les pays arabes se conforment aux valeurs universelles du procès équitable ?* (approche philosophique – morale) (Egypte)
12h05 – 12h35	**Débat**
12h35 – 13h45	*Pause-déjeuner*

13h45 – 17h00	**État des lieux**
	Président de séance : Christian Vénnetier, Magistrat de Liaison à Tunis.
13h45 - 14h05	Salsabil Klibi, Enseignante-chercheur, faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis (Tunisie) : *Le droit à un procès équitable en Tunisie, état des lieux du droit processuel*
14h05 - 14h25	Ahcène Bouskia, Avocat, Professeur à l'Ecole Supérieure de la Magistrature (Algérie) : *Le cas algérien*
14h25 – 14h45	Aladin Abdallah Khasawneh, Professeur à l'Université de Yarmouk (Jordanie) : *Le cas jordanien*
14h45 – 15h15	**Débat**
15h15 – 15h30	*Pause-café*
	Président de séance : Patrick Lopez-Terres, Magistrat, attaché régional de coopération Justice
15h30 – 15h50	Khaled El Dib, Avocat (Egypte) : *Le procès équitable du point de vue d'un avocat égyptien - entre réalité et espoir !*
15h50 – 16h10	Latifa El Mahdati, Avocate, Vice doyenne Faculté des études juridiques, économiques et sociales de l'Université Mohammed V de Rabat;
	Saadia Wadah, Avocate, ancienne membre du Conseil de l'Ordre du Barreau (Maroc) : *Le cas marocain*
16h10 – 17h00	**Débat**

Deuxième journée (mercredi 26 mars) :

Les acteurs du procès équitable

09h00 – 09h40	**Introduction :** Monsieur Guy Canivet, Membre du Conseil Constitutionnel, Premier Président Honoraire de la Cour de cassation (France)
09h40 – 10h00	*Pause-café*
10h00 – 11h30	**1ère séance** : **Un double engagement technique et éthique**
	Président de séance : Abdel-Akim Mahi, Magistrat de Liaison à Alger
10h00 – 10h20	Bernard Lavigne, Vice procureur –Toulouse (France) : *les procureurs*
10h20 – 10h40	Essam Farag, Juge à la Cour de cassation (Egypte) : *Les juges*
10h40 – 11h00	Mahfod Ali Twati, Professeur à l'université de Zliten (Libye) : *Les Avocats*
11h00 – 11h45	**Débat**
11h45 – 13h00	*Pause-déjeuner*
13h00 – 14h30	**Deuxième table-ronde : Comment mettre en œuvre une réforme ?**
	Président de séance : Payam Shahrjerdi, Responsable du pôle Gouvernance, Ambassade de France au Maroc
13h00 – 13h20	Harold Epineuse, Secrétaire Général adjoint de l'IHEJ, mis à disposition par le Ministère des Affaires Etrangères Français en tant que conseiller pour les réformes de la justice à la Banque Mondiale (France) : *Ethique, déontologie, responsabilité : de la valse des réformes au débat permanent*
13h20 – 13h40	M. Iyadh Chaouachi, Magistrat TPI de Zaghouan (Tunisie) : *La réforme de la justice: mode d'emploi*
13h40 – 14h00	Nizar Saghieh, Avocat (Liban)
14h00 – 14h30	**Débat**
14h30 – 14h45	*Pause-café*
14h45 – 15h30	**Conclusion : Aiman Odeh, Avocat, ancien Ministre de la justice de Jordanie: *L'indépendance de la justice, condition du procès équitable***
15h30 – 16h30	**Débat**

Troisième demi-journée (jeudi 27 mars) :

La clé de la confiance dans la justice

09h00 – 09h15	*Accueil café*
09h15	**Présidente de séance** : Mme Sylvie Perdriolle, Présidente de chambre à la Cour d'appel de Paris (France)
09h30 – 10h00	Ahmed Mahiou, Ancien doyen de la Faculté de droit d'Alger, ancien directeur de l'IREMAM, Membre de l'Institut de droit international (Algérie) : *Justice et société en Algérie*
10h00 – 10h30	Ali Mezghani, Professeur (Tunisie)
10h30 – 11h10	Antoine Garapon, Secrétaire Général de l'IHEJ (France) : *L'épaisseur sociale du procès équitable*
11h10 – 11h50	Jean-Paul Jean, Avocat Général à la Cour de cassation, Président du groupe des experts Evaluation de la CEPEJ-Conseil de l'Europe (France) Professeur associé à l'Université de Poitiers.
11h50- 13h00	**Débat + conclusion recommandations**
13h00 - 15h00	*Déjeuner*

L’après-midi sera consacré au lancement officiel de l’Institut d’étude sur le droit et la justice dans les sociétés arabes (IEDJA). Il s’agit d’une initiative prise suite à la conférence d’Alexandrie. Son objectif est de créer un espace de rencontre entre juristes de toutes les rives de la Méditerranée qui partagent un même souci des institutions juridiques et la même conviction que l’amélioration de la qualité du droit dans les pays arabes, depuis la confection des lois jusqu’à la rédaction et l’argumentation des jugements, est la condition indispensable au succès de toute réforme. L’association se veut un véritable observatoire du droit et de la justice dans les pays arabes en lien étroit avec l’Institut des hautes études sur la Justice (IHEJ) à Paris. L’association est apolitique et n’a d’autre critère d’adhésion que le partage d’une même conception d’un droit moderne, exigeant et protecteur des libertés individuelles ; elle est donc ouverte à tous les juristes des rives sud ou nord de la Méditerranée sur le seul critère de l’excellence professionnelle.

Par l’intermédiaire de son site internet, IEDJA se veut un lieu d’échange - libre mais exigeant - d’informations, de publications de commentaires et d’opinions sur l’évolution du droit positif dans les pays arabes au sens large. Ce site a pour vocation de publier divers types de contenus, à savoir des analyses régulières sur les législations, les jurisprudences et les doctrines des pays arabes ; un journal électronique ; des liens avec des centres de ressources sélectionnés ; des informations pratiques à destination des jeunes juristes. Cette plateforme d’information a également pour objectif – à long terme – de s’appuyer sur un *réseau* de chercheurs à mi-temps ou à plein temps, répartis dans des bureaux dans certaines capitales arabes.

Les membres fondateurs en sont :

M. Ahmed Al Koshery, Professeur de droit et arbitre international,

M. Antoine Garapon, Magistrat, secrétaire général de l’IHEJ

M. Ali Mezghani, Professeur de droit

M. Tony Moussa, Conseiller doyen honoraire à la cour de cassation française

M. Amr Soliman, Chercheur en droit.

Pour adhérer à l'IEDJA, merci de vous rendre sur www.iedja.com ou de le mentionner à M. Amr Soliman durant la conférence.